

RAPPORT DE LA DELEGATION CANADIENNE

CHAPITRE I

L. INTRODUCTION

Ce rapport, rédigé dans les deux jours qui suivirent la clôture de la Conférence afin de procurer le plus d'informations possibles, doit être tenu pour un rapport préliminaire. Une analyse complète des décisions et recommandations de la Conférence n'a pu être développée dans un si court intervalle. Dans cette optique, il faut considérer le chapitre **VI** qui traite tout particulièrement des recommandations comme indicatif plutôt que définitif.